



**APPEL À PROJETS**  
**Résidence Jeunesse « MANGA »**  
**et actions de médiation**  
**La Marelle & la Médiathèque de Vence (06)**  
Date limite de dépôt : jeudi 26 août 2021 minuit

La Marelle et la Médiathèque de Vence dans les Alpes-Maritimes lancent conjointement un appel à candidatures pour une résidence d'auteur·rice-illustrateur·trice de Manga

***Durée de la résidence : un mois, entre octobre et novembre 2021  
en plein centre ville de Vence***

**Objet**

La Marelle et la Médiathèque de Vence (Alpes-Maritimes) accueillent en résidence de création d'une durée d'un mois un·e auteur·rice-illustrateur·trice ayant déjà été publié·e par une maison d'édition. Le·la résident·e développera un projet de création personnelle autour d'un livre de Manga, accompagné d'actions de médiation développées par la Médiathèque de Vence avec La Marelle.

## Projet

Les dossiers soumis concernent un projet de livre de Manga, entièrement réalisé par le·la candidat·e (texte, illustrations...). Il pourra s'agir de finaliser un projet déjà en discussion avec une maison d'édition, ou de concevoir un projet à soumettre à des éditeurs.

Le projet pourra également prévoir d'autres applications que le livre (exposition, production) mais le livre devra en être l'élément central, et sera l'élément pris en compte pour la décision du jury d'attribution. Aucune contrainte particulière ne s'applique au genre ou à la forme du livre qui devra toutefois s'adresser aux jeunes lecteurs.

## Dates

La période de résidence sera fixée en accord avec le·la candidat·e. La résidence, d'une durée d'un mois, sera programmée entre octobre et novembre 2021.

La période concernée se tiendra en une période continue de 4 semaines au total.

Les candidatures sont à déposer auprès de La Marelle

**au plus tard le jeudi 26 août 2021 à minuit (dans la nuit de jeudi à vendredi).**

Les projets seront validés par un jury composé de membres des structures organisatrices.

L'annonce du candidat retenu se fera début septembre 2021.

## Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- une note d'intention sur le projet de résidence (format .doc ou .pdf)
- une bio-bibliographie, avec les coordonnées du·de la candidat·e (format .doc ou .pdf)
- une présentation succincte des projets réalisés et en cours

À envoyer uniquement par courriel ou transfert de fichiers (wetransfer.com ou équivalent) à : **projets2021vence@la-marelle.org**

*NB Attention, La Marelle organise plusieurs appels à projets « jeunesse » par an, en partenariat avec différentes structures, et sur des territoires spécifiques. Ces appels étant distincts, les candidat·e·s sont invité·e·s à veiller aux critères correspondant à chaque dispositif. Il est possible de postuler plusieurs fois, à condition d'envoyer sa candidature séparément aux adresses électroniques indiquées. Les organisateurs se réservent cependant la possibilité de n'examiner qu'un seul dossier par candidat·e·s.*

Demande de précisions uniquement sur [projets2021vence@la-marelle.org](mailto:projets2021vence@la-marelle.org)

## Détails

Cet appel à projets est mené conjointement par La Marelle et la Médiathèque de Vence.

L'appel à projets insiste sur l'axe de médiation qui sera développé par le·la candidat·e retenu·e.

Un lien étroit sera établi avec les équipes de la Médiathèque pour la mise en place de ces actions sur le territoire.

## Bourse

Une enveloppe de 450 € brut par semaine, soit 1 800 € brut au total, correspondant à la bourse de résidence, sera reversée par La Marelle directement à l'auteur·rice-illustrateur·trice. Une convention de résidence sera établie entre les parties, afin de préciser l'ensemble des détails administratifs et budgétaires. La bourse sera versée sous forme de droits d'auteur.

### **Actions de médiation**

Par le dépôt de son dossier, le·la candidat·e s'engage à réaliser des actions de médiation (rencontres et/ou ateliers) organisées par La Médiathèque de Vence, avec les équipes et en collaboration avec le·la résident·e, et en particulier dans le cadre du projet de médiation hors-murs. Des actions seront également planifiées dans les établissements scolaires (collège et lycée de la ville).

Ces actions permettront au public de mieux connaître le travail du·de la résident·e, et de rendre compte de son projet.

Le nombre de rencontres et interventions proposées au·à la lauréat·e sera compris entre 4 (minimum) et 6 (maximum) rencontres dans le mois. Ce programme sera soumis au préalable au·à la lauréat·e et validé ensemble.

### **Logement**

L'auteur·rice-illustrateur·trice sera logé·e en plein centre-ville de Vence.

Les équipes de la Médiathèque de Vence se chargeront d'accueillir l'auteur·rice-illustrateur·trice dans les meilleures conditions possibles.

### **Déplacement**

Les frais de déplacement seront pris en charge, pour un montant maximal de 200 euros sur justificatifs.

[www.la-marelle.org](http://www.la-marelle.org)

